

PROCÈS-VERBAL d'une séance [extraordinaire] du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le [mardi 16 décembre 2014 à 19h30], en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : [Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel
Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

EST ABSENTE : [Madame la conseillère Nancy Pelletier]

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR [MARC ROY, MAIRE]

SONT AUSSI PRÉSENTS : [Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.]

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par la greffière le 12 décembre 2014, à tous les membres du conseil.

14/12/530 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

14/12/531 BUDGET 2015 – ADOPTION

Les prévisions budgétaires de la Ville de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2015 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2015, un budget équilibré de 16 292 787 \$.

ADOPTÉE

14/12/532 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017 – ADOPTION

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017, au montant de 19 016 745 \$.

ADOPTÉE

14/12/533 **DISTRIBUTION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017**

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* en vertu duquel le conseil municipal est habilité à décréter un moyen alternatif à la distribution obligatoire du document explicatif du budget 2015 ou du programme triennal adopté, à chaque adresse civique.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de cette distribution, lesdits documents explicatifs soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19h37 à 20h35.

La présente séance est ajournée par le Maire entre 19h45 et 19h52 afin de procéder à la tenue de la séance extraordinaire de 19h45.

14/12/534 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE LEVER l'assemblée extraordinaire à 20h35.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
 MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
 GREFFIÈRE